Projet mené à l'initiative du Collège des cours et tribunaux avec la collaboration de la Fondation Roi Baudouin dans le cadre de ses projets d'inclusion numérique.

Collège des cours et tribunaux

Fondation Roi Baudouin
Agir ensemble pour une société meilleure

Digitalisation des affaires civiles

Comment pouvons-nous rendre accessible de façon numérique la procédure civile pour les citoyens (y compris les plus vulnérables), pour les entreprises et les professionnels du droit, afin de résoudre plus rapidement et plus facilement les litiges devant le tribunal ?

Demain, tout pourrait également se faire en ligne

Demain, **chaque procédure civile pourrait se faire de façon entièrement électronique** afin d'améliorer les prestations de service et d'offrir **une meilleure accessibilité à tous les citoyens**, en utilisant un langage plus clair, une ligne d'assistance en matière de justice, des kiosques électroniques offrant de l'aide dans les tribunaux et un accueil au sens large.

Orientation utilisateur

Transparence

Un aperçu clair de l'ensemble des étapes, y compris celles qui se déroulent dans les coulisses du tribunal.

Compréhensibilité

Écrit dans un langage simple, explication du jargon, support des allophones.

Only once

Réutilisation des données déjà disponibles dans d'autres sources, dont les sources authentiques publiques.

Accessibilité

Conformément aux Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) 2.1.

Convivialité

Accessible aussi aux personnes ayant peu de compétences numériques et aux illettrés.

Appareils mobiles/ PC/tablettes équivalents

Conçu pour une facilité d'emploi optimale, sur les petits écrans comme sur les grands.

Simple

Davantage d'efficience

Une manière plus facile de constituer un dossier à l'aide d'instructions et de modèles.

Davantage d'efficacité

Un temps de traitement plus court grâce à la centralisation, la simplification de la procédure et un bon suivi.

(Plus) écologique

Réduire les déplacements inutiles et éviter le dossier papier.

Flexible

Pouvoir à tout moment et facilement basculer du numérique à la procédure physique et inversement.

Inclusif

Système inclusif

Accessibilité par voie numérique pour les citoyens fragilisés, tout en maintenant l'offre physique actuelle comme alternatif sans frais additionnels par rapport à la situation actuelle.

Procédure personnalisée

Rapprocher la justice et les citoyens grâce à une communication humaine et personnalisée.

Procédure abordable

Eviter toutes sortes de coûts tels que les frais administratifs et de déplacement, les heures d'attente des avocats ...
Un meilleur aiguillage vers les assistances juridique et financière.

Support

Renforcement des aides proposées en matière de digitalisation.

Une procédure civile en guise d'exemple

1 Avant le début de la procédure

Je cherche des informations

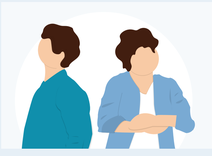

1 Jean Dupont est en litige

Jean Dupont souhaite intenter une action judiciaire dans un litige civil.

Tribunal – accueil général

2 Prise de connaissance de la procédure électronique par le biais de l'accueil général

Jean va au tribunal afin d'obtenir davantage d'informations concernant la procédure civile. Il reçoit une brochure contenant des informations sur la procédure et sur la possibilité de mener la procédure par voie électronique.

De retour chez Jean

3 Prise de connaissance avec 'Justonweb'

Chez lui, Jean parcourt l'application 'Justonweb', au sein de laquelle il trouve davantage d'informations sur la procédure et voit comment il peut préparer son dossier et entamer la procédure au sein de l'application.

À la maison chez Jean

4 Recherche d'un avocat

Il cherche un avocat qui pourra le conseiller.

À la maison chez Jean

5 Recherche d'un avocat

Jean trouve un avocat près de chez lui, dont il voudrait bien avoir l'avis.

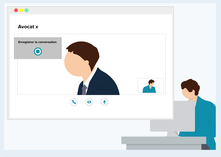

À la maison chez Jean – Bureau d'avocats

6 Chat par vidéo avec l'avocat

Par chat vidéo, Jean rentre une première fois en contact avec l'avocat.

2 Connexion et démarrage du dossier

Je démarre le dossier en ligne

À la maison chez Jean – Bureau d'avocat

1 Démarrage du dossier via l'application

Jean (ou son avocat) se logue et démarre le dossier en ligne.

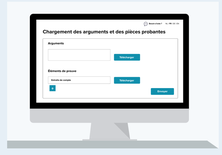

À la maison chez Jean

2 Envoi des pièces probantes

Via l'application, Jean peut déjà charger ses pièces probantes et les partager avec son avocat.

3 Démarrage de la procédure

La procédure est démarrée en ligne

Bureau d'avocats

1 L'avocat lance la procédure

L'avocat se logue et lance la procédure dans Justonweb. Jean reçoit un message lui indiquant qu'à partir de maintenant, il peut suivre le dossier en ligne. Lors du lancement, l'avocat extrait automatiquement l'information et les données nécessaires à partir de différentes applications (avocats, 'Justonweb', etc.) et de sources authentiques.

Bureau d'avocats

2 Rédaction de la citation

L'avocat rédige en ligne un projet de citation.

À la maison chez Jean

3 Commenter la citation

Jean a la possibilité d'examiner le projet de citation et d'ajouter des remarques.

Bureau d'avocats

4 Envoi de la citation vers l'huissier

Jean a approuvé la citation. L'avocat transmet ensuite le document à l'huissier afin de donner une assignation de la citation de façon électronique.

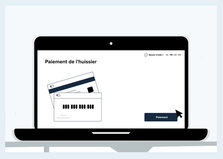

Bureau d'avocats

5 Paiement des frais d'huissier

L'avocat paie l'huissier directement dans l'application 'Justonweb'.

Bureau d'huissier

6 Finalisation et envoi de la citation

Après consultation du calendrier du greffe, l'huissier ajoute à la citation la date de l'audience d'introduction et remet la citation à la partie adverse via 'Justonweb'.

Chez la partie adverse

7 Réception de la citation

La partie adverse reçoit par mail via 'Justonweb' un message relatif à la citation.

Chez la partie adverse

8 Signature pour réception, trouver avis et informations

La partie adverse signe pour réception dans l'application. Le document est ensuite transmis automatiquement au greffe.
La partie adverse peut maintenant chercher elle-même des informations et un avis professionnel via 'Justonweb'.

4 Audience d'introduction

Déroulement de l'audience d'introduction

À la maison chez Jean - Partie adverse - Bureaux d'avocats

1 Demande de planning automatique

Les deux parties (Jean et la partie adverse) et leurs avocats décident décident de passer immédiatement à la planification automatique.

À la maison chez Jean - Partie adverse - Bureaux d'avocats

2 Planning automatique

Jean, la partie adverse et ses avocats reçoivent le planning automatique.

5 Préparation de l'audience de plaidoiries

J'échange mes arguments et mes preuves

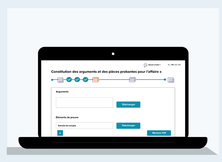

Bureaux d'avocats

1 Constitution dossier judiciaire

Chaque avocat peut charger des pièces et des arguments dans l'application à destination du greffe et de l'autre partie via le dossier électronique central.

À la maison chez Jean – Partie adverse

2 Constitution dossier judiciaire

Jean et la partie adverse peuvent consulter la structure des pièces et des arguments téléchargés dans l'application.

6 Audience de plaidoiries

L'affaire est exposée devant le juge.

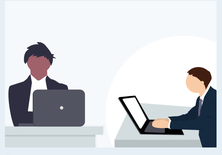

Bureaux d'avocats

1 Participation des avocats à l'audience de plaidoiries en ligne

L'audience se déroule en ligne. Les avocats de Jean et de la partie adverse suivent l'audience chacun de leur propre bureau.

Bureaux d'avocats

2 Participation des parties à l'audience de plaidoiries en ligne

Jean et la partie adverse peuvent aussi participer en ligne à l'audience de plaidoiries.

7 Jugement

Je prends connaissance de la décision du juge

À la maison chez Jean - Partie adverse - Bureaux d'avocats

1 L'affaire est en délibéré.

Toutes les parties et leurs avocats voient dans l'application que l'affaire a été prise en délibéré après l'audience de plaidoiries.

À la maison chez Jean - Partie adverse - Bureaux d'avocats

2 La décision est disponible

Toutes les parties et leurs avocats reçoivent sur leur téléphone la notification que le jugement est disponible. Jean va vers son bureau et ouvre l'application sur son ordinateur.

À la maison chez Jean - Partie adverse - Bureaux d'avocats

3 Lecture de la décision

Toutes les parties et leurs avocats lisent la décision dans l'application. Jean a obtenu gain de cause.

Partie adverse

4 La partie adverse reçoit la facture pour les frais de procédure.

La partie qui a succombé reçoit la facture pour les frais de procédure (e.a. les droits de rôle) de la part du greffe via l'application et paye en ligne.

8 Après le jugement

J'exécute la décision ou j'interjette appel.

Bureau d'avocats

1 Invitation à exécuter la décision

L'avocat de Jean invite la partie adverse via son avocat à acquiescer à la décision et à l'exécuter volontairement.

Bureau d'avocats

2 Demande de signifier

Constatant que le partie adverse n'a pas donné suite à la demande d'exécuter la décision, il instruit l'huissier à signifier la décision via l'application.

À la maison chez Jean

3 Paiement des frais d'huissier

Jean paie l'huissier directement dans l'application.

À la maison chez la partie adverse

4 Notification de la signification

La partie adverse reçoit une notification de la signification par mail, à partir de 'Justonweb'.

À la maison chez la partie adverse

5 Suite de l'affaire après la signification

La partie adverse peut consulter la notification de la signification du jugement dans l'application. Ensuite, elle peut discuter de la suite avec son avocat.

À la maison chez la partie adverse

6 Notification délai d'appel

La partie adverse reçoit également un message sur son téléphone indiquant le délai dont elle dispose pour aller en appel.

À la maison chez la partie adverse

7 Interjeter appel

La partie adverse et son avocat décident, via l'application, d'interjeter appel.
Le procédure d'appel se déroulera via la même application.

namahn